

Le mot de la syndique

Chère concitoyenne, cher concitoyen,

L'année 2012 a tenu toutes ses promesses dans notre belle commune de La Brillaz. Les années passent et, en y réfléchissant, l'on se dit – modestement ou non – que l'on écrit notre histoire locale. Les enfants grandissent, les parents poursuivent leur itinéraire et les grands-parents nous observent avec la sagesse que, je l'espère, nous aurons tous un jour.

Parce qu'en fait, rien n'est plus vrai que la vie locale lorsque celle-ci s'exprime en termes de responsabilité, d'amitié et de solidarité.

Cette fin d'année me prédispose alors à la réflexion, car l'on se doit tous une fois ou l'autre de sortir « son nez du guidon » pour mieux profiter de la route. Et notre commune suit la sienne quels qu'en soient les débats, les bonheurs ou les contrariétés : heureusement, car rien n'est plus ennuyeux que l'immobilisme. Je ne m'attarderai donc pas ici sur toutes les activités qui ont occupé le conseil communal si ce n'est que je retiendrai trois sujets particuliers qui ne peuvent que susciter un intérêt général.

Un événement tel que l'inauguration de la nouvelle école Caméléon a ma préférence, car il représente la formation, le sport, la culture, bref, l'avenir qui est le nôtre et celui de notre génération montante.

Passons à tout autre chose avec Swisscom TV ! Lentigny et Lovens, une fois de plus, une fois de trop, ne profitent toujours pas de ces services. Quand on pense au clip publicitaire de cette entreprise qui est exposé tous azimuts à nos yeux éblouis, force est de constater que nous ne bénéficions aujourd'hui que d'un écran noir. Que faudra-t-il faire de plus dans notre insistance ? Faire des pointes en tutu rose pour attirer l'attention ? Swisscom TV daignera-t-elle enfin venir chez nous ? Son message nous va « droit au cœur », selon sa publicité, mais toujours pas ses images... Espérons qu'une solution sera trouvée en 2013 !

Enfin, si l'école prépare la relève, la commune doit aussi en toute logique préparer la sienne. Ainsi, qu'il me soit permis ici de remercier chaleureusement Sandra Klaus Pineiro Alvarez, Jacques Deillon et Christophe Anet qui ont quitté le conseil communal après l'avoir servi au mieux. Le temps passe, disais-je, et deux nouveaux élus sont déjà en activité : je leur souhaite la bienvenue.

Oui, ainsi va le tournus démocratique ! La responsabilité politique est en effet une vocation, voire un devoir, il serait donc bon qu'elle suscite de l'intérêt parmi tous les habitants de La Brillaz.

A tous ceux qui consacrent un peu ou beaucoup de leur temps à la communauté, je tiens à leur témoigner ici toute mon estime.

Beatrix Guillet, syndique



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le mercredi 12 décembre 2012 à 20 h 00
à la salle paroissiale d'Onnens**

Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2012**
(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. **Planification financière**
4. **Budget 2013** (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 4.1 **Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements**
 - 4.2 **Rapport de la commission financière**
 - 4.3 **Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements**
 - 4.4 **Assainissement des aménagements au cimetière d'Onnens**
 - 4.4.1 Rapport de la commission financière
 - 4.4.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.5 **Achat de conteneurs de type Molok**
 - 4.5.1 Rapport de la commission financière
 - 4.5.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.6 **Régularisation des emprises**
 - 4.6.1 Rapport de la commission financière
 - 4.6.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.7 **Route de l'Ecole à Onnens, aménagement : complément**
 - 4.7.1 Rapport de la commission financière
 - 4.7.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.8 **Amélioration de l'acoustique de la salle Mora**
 - 4.8.1 Rapport de la commission financière
 - 4.8.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.9 **Ecole d'Onnens : rafraîchissement des peintures**
 - 4.9.1 Rapport de la commission financière
 - 4.9.2 Vote du crédit y relatif

- 4.10 Ecole de Lentigny : remplacement des portes d'entrée**
 - 4.10.1 Rapport de la commission financière
 - 4.10.2 Vote du crédit y relatif
- 4.11 Construction d'un collecteur d'eau claire, secteur de la Forge à Onnens**
 - 4.11.1 Rapport de la commission financière
 - 4.11.2 Vote du crédit y relatif
- 5. Reprise des infrastructures**
 - 5.1 En Treysales II – Lentigny**
 - 5.2 Chemin du Clovy – Onnens**
- 6. Election de deux membres à la commission des naturalisations**
- 7. Election d'un membre à la commission financière**
- 8. Divers**

Le Conseil communal

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 23.05.2012 - N° : 11 / 2012

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle polyvalente
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	23:00

Scrutateurs: M. Jean-Pierre Oppliger
M. Frédéric Marilley
M. Patrick Dafflon

Présences: 56 citoyennes et citoyens

Excusés: Mmes Diacon Rose-Marie, Mettraux Sandrine et MM. Anet Christophe, Currat Stéphane, Duc Julien, Lippuner Arnaud, Mettraux Claude, Morel Gérard, Morel Bertrand et Yerly Benoît

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No 18 du 4 mai 2012, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique. Aucun/e participant/e n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

La présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si l'Assemblée communale a des questions ou des remarques à faire par rapport au mode de convocation, la parole n'est pas demandée.

Elle annonce que le conseil communal rencontre des problèmes avec le programme informatique concernant la planification financière et que, de ce fait, il ne pourra pas en faire la présentation prévue. En lieu et place, il présentera son programme de législature.

La présidente demande si des citoyens ou de citoyennes ont des remarques à formuler par rapport à l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. Elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

11.1. Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2011

(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3. Comptes 2011

(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3.1. Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

Compte des investissements

3.2. Rapport de la commission financière

3.3. Approbation des comptes

4. Planification financière

5. Election d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire

6. Statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) : adoption

7. Divers

7.1 Situation des projets routiers

7.2 Présentation des variantes d'implantation de la déchetterie (disponible sur le site www.labrillaz.ch)

11.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

La **présidente** informe que le conseil communal tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux citoyens et nouvelles citoyennes et à les remercier de leur intérêt pour la vie publique en leur offrant, en plus de la brochure " Institutions politiques suisses ", le livre de " l'année suisse ". Ce livre retrace la vie culturelle, sportive, politique et économique, en Suisse et dans le monde de l'année de leur majorité ainsi qu'un cahier spécial consacré aux événements survenus, en Suisse et dans le monde, durant l'année de leur naissance.

La **présidente** salue Laura Morel, Mélodie Rossier et Tiffanie Telley, nouvelles citoyennes, et les remercie de leur présence et de leur intérêt pour les affaires communales. Elles sont accueillies par de chaleureux applaudissements et reçoivent un exemplaire de la brochure " Institutions politiques suisses " ainsi qu'un bon de commande pour le livre de " l'année suisse ".

11.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011

M. **Gérald Mazza** apporte une correction au " point 6 - Divers " concernant son intervention : L'arbre, propriété de la commune, se trouve devant sa propriété et non pas sur sa propriété.

Compte tenu de la précédente remarque, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal à l'unanimité.

11.4. Comptes annuels

Point 3 - Approbation des comptes 2011

3.1 Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

La **présidente** informe que les comptes, consultables à l'administration communale et sur le site internet de la commune, présentent un excédent de recette de CHF 735'411.16. Elle commente les postes qui présentent des différences manifestes entre les montants du budget et ceux des comptes.

Le conseil communal propose de ventiler le résultat de CHF 735'411.16 de la manière suivante :

- Amortissement supplémentaire de CHF 359'927.50 (compte 143.00 « bâtiments »)
- Attribution à la réserve d'investissements : CHF 300'000.-

Après les amortissements supplémentaires et les attributions aux réserves proposées, le résultat de l'exercice se monte à CHF 75'483.66.

M. Henri Brasey demande une explication concernant le dépassement du crédit relatif au plan d'aménagement local (PAL). **La présidente** répond que les causes de ce dépassement sont liées à la durée du dossier, au changement des personnes en charge du dossier (conseiller communal, urbaniste, personnel communal), au montant initial sous-estimé, à la modification de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) ainsi qu'à la nécessité d'une 3^{ème} mise à l'enquête. Néanmoins, elle ne peut pas expliquer la raison pour laquelle une rallonge financière n'a pas été demandée à l'Assemblée communale dans l'intervalle. Quant au coût final, le conseil communal n'en est pas encore informé; plus de précisions seront fournies lors de l'assemblée communale du mois de décembre 2012. **M. Hermann Zamofing** met en évidence que si, comme prévu, le conseil communal supprime les fosses septiques et équipe le quartier de " La Buchille " en système unitaire, il sera nécessaire de prévoir une canalisation d'un diamètre plus grand. De plus, il attire l'attention du conseil communal sur le risque de récurrence des racines qui encombrant actuellement la canalisation de ce quartier. **M. Claude Marro**, conseiller communal, répond que le conseil communal va effectivement éliminer ces fosses septiques afin de respecter la législation en vigueur et que la canalisation sera chemisée afin d'empêcher que des racines y pénètrent. De plus, il informe que lors de la 3^{ème} étape, soit lors des travaux liés à la réfection de la route, le quartier sera équipé en séparatif. **M. Ignace Vonlanthen** demande si, compte tenu du résultat positif, le conseil communal a réfléchi à la possibilité de rétrocéder une ristourne aux contribuables. **La présidente** répond négativement; un nombre conséquent d'investissements est prévu pour le futur; le conseil communal ne peut pas décider d'une éventuelle ristourne avant de connaître les chiffres de la planification financière. **M. Henri Brasey** demande des explications concernant le décompte final de la réhabilitation du puits de Lentigny. **La présidente** informe qu'en raison d'un litige entre le bureau d'ingénieur en charge du dossier et la commune, le dossier a été confié au bureau RWB (M. Thierry Ackermann), grâce à M. Ackermann, les travaux ont pu être réalisés dans le cadre du budget initialement voté. De plus, grâce à la défense efficace de Me Bertrand Morel, la commune a pu obtenir une indemnité pour la perte d'exploitation. **Mme Margot Volery** revient sur le fait que lors de l'assemblée des budgets 2012, un camp scolaire avait été supprimé pour des raisons de budget et elle constate que le montant nécessaire se trouve encore à disposition dans les comptes. **Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez**, conseillère communale, explique que le montant au budget avait effectivement été prévu pour

l'ensemble des camps, que le conseil communal avait décidé de supprimer un camp mais que le montant y relatif n'avait pas été corrigé dans le budget car celui-ci était déjà clos. **Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez** informe également que la réserve pour les camps est épuisée. De plus, elle signale qu'un sondage concernant les camps a été réalisé par la commission scolaire et la synthèse de ce travail sera soumise au conseil communal qui fixera le nombre de camps pour le futur. **Mme Léonilde Grandjean** constate que le coût lié à l'école enfantine est moins élevé que celui lié à l'école maternelle. **Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez** explique que l'école maternelle est une structure privée donc plus onéreuse.

3.2 Rapports de l'organe de contrôle et de la commission financière

M. Bernard Oberson, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Préambule

La commission financière s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes 2011, dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature.

Nous avons pris connaissance du rapport de révision qui a été réalisé sur la base des directives établies par le Service des communes. Nous avons obtenu les informations complémentaires demandées de la part de l'organe de révision.

La commission financière a également examiné ces comptes lors d'une séance commune avec le Conseil Communal le 7 mai 2012 et nous avons obtenu les réponses à nos différentes demandes.

Sur la base de nos contrôles, du rapport de révision et de notre séance avec le Conseil Communal, nous pouvons attester que les comptes 2011 sont tenus correctement et répondent aux exigences légales.

Résultat des comptes 2011

L'excédent de recettes ressortant du compte de résultat est de Fr. 75'483.66 après une attribution aux réserves de Fr. 300'000.- et des amortissements supplémentaires de 359'927.50. Avant ces attributions, l'excédent de recettes se monte donc à Fr. 735'411.16 pour l'exercice 2011.

Par rapport au budget 2011, nous relevons une augmentation des recettes de Fr. 223'364.- pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de Fr. 14'344.- pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que de Fr. 89'027.- pour les impôts conjoncturels. Les comptes enregistrent également une recette extraordinaire concernant le litige avec le bureau CSD pour le puits de Lentigny d'un montant de Fr. 34'359.35.

Au niveau des charges, nous relevons une diminution des charges concernant la participation communale aux charges liées cantonales pour un montant d'environ Fr. 74'000.- ainsi que d'une diminution des charges de Fr. 93'000.- concernant les diverses associations intercommunales.

Par rapport aux comptes 2010, nous relevons une augmentation des recettes des différents impôts pour un montant de Fr. 187'362.- ce qui représente une progression de 3.8 % du total des recettes d'impôts.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière depuis l'exercice 2011, la commune de la Brillaz enregistre une recette de Fr. 245'207.-. En contre-partie, la

participation de la commune aux charges cantonales a augmenté d'environ 172'000.-, soit un résultat net positif de Fr. 73'207.-.

La recette extraordinaire concernant le litige avec le bureau CSD influence également positivement le résultat.

Nous relevons, en outre, une diminution des charges relatives à nos participations aux diverses associations intercommunales pour un montant d'environ Fr. 66'000.-. Les charges relatives à l'entretien des routes et des immeubles ont augmenté d'environ Fr. 130'000.-.

La modification des clefs de répartition des imputations internes ont également eu un effet positif sur le résultat final.

Investissements

Nouvelle école à Lentigny

La grande partie des adjudications pour cet investissement a été effectuée. A ce jour, les dépenses faites et les adjudications signées respectent le budget voté. La commission financière est périodiquement informée des aspects financiers liés à cette construction par la remise du suivi financier du Conseil Communal et des architectes.

Plan d'aménagement local

Le Conseil Communal a informé la commission financière que le coût final de cet investissement serait nettement plus élevé que le crédit voté. Une demande de crédit supplémentaire sera présentée lors d'une prochaine assemblée.

Suivi des investissements

Des mesures ont été prises par le Conseil Communal pour améliorer et systématiser le suivi financier des investissements en cours. L'aspect financier de ces derniers est contrôlé périodiquement et la commission financière demande régulièrement un état de situation."

M. Nicolas Ruffieux demande des précisions sur les CHF 66'000.- de moins attribués aux associations intercommunales. **M. Laurent Yerly**, président de la commission financière, répond que ce montant est une charge liée, moins élevée que prévu, mais qu'il ne s'agit pas de la subvention accordée aux sociétés locales.

3.3 Approbation des comptes

L'Assemblée communale est invitée à accepter les comptes de fonctionnement 2011 ainsi que la ventilation du bénéfice telle que proposée par le conseil communal.

L'Assemblée communale approuve les comptes de fonctionnement 2011 à l'unanimité.

Compte des investissements

Le compte des investissements 2011 n'appelle pas de commentaire particulier de la part du conseil communal. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve les comptes des investissements 2011 à l'unanimité.

11.5. Plan financier

Point 4 - Planification financière

La présidente explique que le conseil communal aurait souhaité présenter la planification financière lors de l'assemblée des comptes. En raison des problèmes informatiques rencontrés, il doit y renoncer. Le travail de planification en lui-même a néanmoins été fait. Le conseil communal travaille à solutionner le problème. **La présidente** rappelle que le programme de planification est un outil nécessaire et imposé par la loi.

M. Laurent Yerly, président de la commission financière, fournit les commentaires suivants :

" La Commission financière relève l'objectif tout à fait louable du conseil communal, et soutenu par la Commission financière, que de vouloir mettre à jour rapidement la planification financière, dès lors que les chiffres 2011 sont connus. Le but de la planification financière est d'avoir une vision financière au-delà d'un seul exercice budgétaire. C'est une nécessité, notamment lorsque les besoins / intentions d'investissements sont grands. Actuellement, les résultats issus de la planification ne peuvent pas être exploités ; le programme informatique fournit des résultats incohérents; cela nécessite des contrôles et des analyses afin de clarifier la situation ; ce qui a d'ores et déjà été entrepris par le conseil communal. La commission financière regrette la situation actuelle car d'une part, les chiffres de la planification financière ne sont pas disponibles (pas mis à jour); cela aurait été un vrai « plus » pour l'élaboration du budget 2013 et des investissements à venir à court terme et, d'autre part, parce que le conseil communal et l'administration communale ont investi beaucoup de travail et d'énergie dans cette direction, sans réel résultat pour l'instant, compte tenu de ce qui a été dit. Toutefois, il faut relever que la situation actuelle n'implique aucun problème et aucune contrainte insurmontable concernant la gestion, plus particulièrement la gestion financière de la commune. On ne peut que déplorer une perte de temps et d'énergie. Les travaux devront être relancés, sur des bases qui peut-être seront à redéfinir. La question se pose en effet de savoir s'il est encore judicieux de se fier à un programme sensé nous aider dans cette tâche, qui nous a déjà causé bien des soucis. Une forme peut-être plus simple serait à examiner. Dans ce sens, la commission financière se tient à disposition du conseil communal s'il le souhaite, bien entendu."

M. Henri Brasey demande qui est le fournisseur du programme de planification financière, qui est responsable de son bon fonctionnement et quel est son coût. **La présidente** informe que le programme est fourni par la société " Info Services SA ". **Mme Brigitte Eltschinger**, boursière communale, explique que le coût est difficilement chiffrable car ce programme est inclus dans un ensemble de programmes qui a coûté CHF 70'000.-. **M. Henri Brasey** demande pourquoi ne pas tenter de demander des indemnités à la société " Info Services SA " qui, à ses yeux, est responsable. **La présidente** répond qu'il est difficile de définir des responsabilités mais que le conseil communal réfléchira à cette éventualité. **M. Pierre-Benoît Yerly** demande si d'autres communes utilisent ce même programme. **La présidente** répond affirmativement mais que toutes les communes utilisatrices n'ont pas la même version du programme ni les mêmes besoins (façon de travailler différente, quantité de projets différente). Elle précise que les améliorations apportées jusqu'à ce jour par la société " Info Services SA " n'ont pas abouti à une solution satisfaisante.

En lieu et place de la présentation de la planification financière, le conseil communal présente son programme de législature. **La présidente** explique qu'il s'agit d'une prévision des objectifs à atteindre durant la législature 2011-2016, en gérant les ressources financières sur le principe du « simple et fonctionnel ». Elle en fait la présentation.

M. Marcel Gaille demande qu'est-ce que le conseil communal prévoit pour répondre aux besoins liés au vieillissement de la population (services à domicile, ...). **La présidente** informe que le conseil communal n'a pas envisagé de mesures en particulier; néanmoins, il peut prévoir la mise sur pied d'un service de transport ou la réintroduction des repas à domicile. Elle l'invite à aller consulter le " programme de législature 2011-2016 " qui se trouve sur le site internet de la commune et à faire ses remarques au conseil communal.

11.6. Commission d'aménagement

Point 5 - Election d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire

La présidente annonce que Mme Laure Kalberer a quitté la commune et qu'elle a démissionné de la commission de l'aménagement du territoire.

La présidente demande si parmi les citoyens/nes présents/es, quelqu'un se porte candidat. Personne ne se manifeste.

Elle informe qu'un citoyen a annoncé son intérêt pour ce poste ; il s'agit de M. José Codourey de Lovens, déjà membre de la commission technique.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'autre candidat/e, M. José Codourey est élu par acclamations et applaudissements. **La présidente** le félicite et le remercie pour son engagement.

11.7. Conférence régionale - développement de la région

Association régionale de la Sarine (ARS)

Point 6 - Statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) : adoption

La présidente annonce que les statuts de l'ARS étant très volumineux, ils n'ont pas été insérés dans le bulletin communal; si l'Assemblée le souhaite, il est possible de parcourir ces statuts article par article; cela ne semble pas le cas. **La présidente** explique qu'il s'agit de créer une association (36 communes) telle qu'en possèdent déjà tous les autres districts, en vue de développer la région, le financement des infrastructures d'intérêt régional et la représentation des intérêts des communes de la Sarine auprès des institutions. La répartition concernant le financement entre les communes est prévue comme suit : 75% en fonction de la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal, soit pour la commune de La Brillaz : CHF 9.88/habitant. Elle précise que jusqu'au 18 mai 2012, 14 communes ont déjà accepté ces statuts et que 2 autres les ont refusés.

M. Alexandre Missègue demande quels sont les avantages concrets pour la commune. **La présidente** répond qu'il n'y a aujourd'hui pas d'avantage concret mais qu'il s'agit avant tout de mettre en place une structure à même de défendre les petites communes. **M. Alexandre Missègue** craint que cela soit une méthode indirecte pour financer des investissements régionaux. **La présidente** répond que les financements qui seront faits via cette association seront faits selon une répartition pré-définie. **M. Jean-Pierre Papaux** demande quelles sont les deux communes qui ont refusé les statuts et la raison

de leur refus. **La présidente** répond qu'il s'agit des communes du Mouret et de Rossens; cette dernière souhaitait une répartition financière à raison de 50%/50%. Quant à la commune du Mouret, un citoyen, bien que favorable à la création de l'ARS, a développé un argumentaire par lequel il démontre un aspect formel d'un article des statuts qui pourrait selon lui, mettre sa commune en danger. **M. Jean-Pierre Papaux** ne remet pas en cause le vote soumis mais il demande si l'Assemblée communale sera sollicitée une deuxième fois pour approuver les statuts étant donné que toutes les communes ne les ont pas avalisés. **La présidente** répond que si les communes s'abstiennent de voter sous prétexte qu'elles devront éventuellement le faire une deuxième fois, alors le projet va couler. De plus, la modification des statuts sera minime. **M. Marcel Lauper** demande si une harmonisation fiscale est prévue. **La présidente** répond négativement. **M. Marcel Lauper** estime que la commune y perd une certaine autonomie car certaines décisions la concernant seront prises au sein de l'association. **La présidente** répond que la commune n'a, actuellement, aucun pouvoir sur certains éléments (trafic régional, ...) et qu'il paraît judicieux que les communes se fédèrent pour défendre leurs intérêts. **M. Antoine Ruppen** rappelle que depuis l'année 1996, des avant-projets (culturels, sportifs, mobilité ...) ne sont toujours pas développés faute de structure et de moyens. La mise en place d'une structure de dialogue, permettant aux communes de se défendre, est une solution à ce problème, ceci d'autant plus que l'évolution démographique amène de nouveaux besoins. **La présidente** cite un exemple : si les transports publics fribourgeois (TPF) doivent discuter ou travailler un projet, il paraît extrêmement difficilement réalisable qu'ils traitent avec chaque commune individuellement; l'ARS serait une solution pour les communes pour être entendues et avoir une certaine influence. **Mme Margot Volery** demande combien de communes n'ont pas encore voté. **La présidente** répond que 16 communes sur 36 ont déjà voté. **M. Bernard Oberson** estime que la répartition 75%/25% n'est pas très juste; les communes sur lesquelles seront construites les infrastructures devraient faire un effort financier supplémentaire. **La présidente** reconnaît que la probabilité qu'une infrastructure soit réalisée sur le territoire de la commune de La Brillaz est très faible; elle soutient que si cela allait être le cas, la commune de La Brillaz ne disposerait pas des moyens nécessaires pour assumer les 30% de participation de base. A titre d'exemples, **M. Antoine Ruppen** cite des infrastructures existantes : les remontées mécaniques de la Berra qui sont une infrastructure régionale digne d'être soutenue ou, le cycle d'orientation que la région a eu la chance d'avoir pu construire à Avry ; quoiqu'il en soit, il s'agit de faire des compromis de part et d'autre.

L'Assemblée communale est invitée à approuver les statuts de l'ARS.

L'Assemblée communal approuve à 35 oui, 4 non et 8 abstentions.

11.8. Point 7 - Divers

7.1 - Situation des projets routiers

La présidente présente les trois projets routiers en cours :

- Carrefour de la nouvelle école à Lentigny

La demande préalable n'a pas été acceptée par le canton; des modifications ont été apportées afin de répondre aux exigences du canton (demande de rétrécissement de la chaussée). Une nouvelle demande préalable a été transmise au canton. **M. Albert Dupré** constate que les exigences du canton sont saugrenues. **Mme Léonilde Grandjean** demande si le passage piétons existant au bas de la " route des Fruitières " va être maintenu dans le nouveau projet. **La présidente** répond affirmativement. **Mme Margot Volery** demande si la suppression d'un arrêt est

prévue. **La présidente** répond négativement. **M. Cédric Pittet** constate que le projet déborde sur sa parcelle et que le conseil communal ne l'a pas encore contacté à ce sujet. **La présidente** répond que le conseil communal attend d'avoir un projet concret et préavisé favorablement par le canton avant de reprendre contact avec lui. Elle rappelle que M. Cédric Pittet a déjà été contacté et qu'il a donné un accord de principe pour cette emprise. **M. Cédric Pittet** reconnaît ce fait et l'importance de réaliser un carrefour sécurisé à cet endroit; cependant, il regrette que la réalisation de ce carrefour ne puisse pas se faire pour la rentrée des classes de l'automne 2012-2013. **La présidente** le regrette également mais elle assure que le conseil communal fera son possible pour réaliser cette infrastructure dans les meilleurs délais. **M. Cédric Pittet** signale malgré tout que ce futur carrefour lui créera des désagréments sonores. **M. Marcel Gaille** reprend la formule dite du simple et fonctionnel; il trouve que le projet présenté ne l'est pas; il propose d'équiper les bus de signaux afin de stopper les voitures derrière les bus lorsque ceux-ci s'arrêtent (comme aux USA).

- Sécurisation de la route de l'école à Onnens

La demande préalable a obtenu un préavis favorable du canton, avec conditions. Le projet a dû être adapté et il répond maintenant à ces conditions contraignantes (ligne de pas, zone 30 km/h, marquage pour le " cédez le passage ", abaissement de trottoir, ...). Une demande de permis de construire va être faite au canton. **Mme Jacqueline Favre** demande si les mesures prévues sont provisoires et si le trottoir le long de la route du " Brêt" se fera. **La présidente** répond que les mesures sont définitives et que rien n'indique l'abandon du trottoir de l'autre côté de la route du " Brêt".

- Porte d'entrée à Onnens

Le projet est en cours de traitement par les services cantonaux depuis 3 mois.

La présidente informe que suite à la démission de conseiller communal M. Jacques Deillon, M. Claude Marro prend en charge ces 3 projets.

M. Hermann Zamofing demande si la zone 30 km/h prévue sur la route de Lovens à Onnens remplace le trottoir prévu. **La présidente** répond que selon le plan directeur, un chemin piétonnier est prévu à cet endroit mais que la forme n'est pas précisée. Un montant pour le crédit d'étude sera prévu dans le budget de fonctionnement 2013. **M. Louis Crausaz** demande si le remplacement des canalisations se fera en parallèle. **La présidente** répond que le problème sera étudié en temps opportun et que les canalisations seront refaites en même temps que la route.

7.2 - Présentation des variantes d'implantation de la déchetterie

M. Olivier Mettraux, conseiller communal, présente le rapport relatif à l'étude de localisation pour le projet de la déchetterie, établi par le bureau RWB. Il explique que le site actuel de Lentigny ne répond pas aux exigences cantonales. Compte tenu de la nécessité de réaliser des travaux de mise en conformité, le conseil communal a estimé opportun de profiter de déterminer si d'autres variantes d'implantation seraient plus adéquates. Il fournit des explications détaillées des diverses possibilités étudiées et il donne lecture des conclusions et recommandations du bureau RWB. **Mme Margot Volery** demande si un calcul du trafic de véhicules qui se rendent à la déchetterie a été fait. **M. Olivier Mettraux** répond négativement. **Mme Margot Volery** demande le coût

de ces nouvelles variantes. **M. Olivier Mettraux** répond que le coût dépend de l'équipement déjà en place sur chaque site. **M. Alexandre Missègue**, vice-président de la commission financière, signale que les coûts ne sont pas connus. **M. Nicolas Ruffieux** constate que le système de classification ne permet pas de différencier suffisamment les sites. **M. Olivier Mettraux** explique que si 3 sites obtiennent le même nombre de points, cela signifie qu'ils ont tous les 3 des potentialités; il ne s'agit cependant que d'une synthèse technique et d'autres éléments devront encore être pris en compte. **M. Cédric Pittet** soulève l'importance d'avoir une route d'accès suffisamment large pour permettre les croisements. **La présidente** précise que l'emplacement idéal n'existe pas et que le but est de retenir le site le plus adapté. **Mme Léonilde Grandjean** demande pourquoi le conseil communal ne travaille pas sur un projet de déchetterie intercommunale. **M. Olivier Mettraux** répond que cette possibilité n'a pas été écartée. **M. Hermann Zamofing** demande si la déchetterie de Lovens va disparaître. **M. Olivier Mettraux** répond que cela n'est pas prévu; elle pourrait cependant évoluer. **M. Alexandre Missègue** demande à quoi va être affecté le solde du crédit pour l'estimation financière. **M. Olivier Mettraux** répond qu'il ne reste aucun montant dans les comptes 2011. **M. Laurent Yerly** rappelle que le crédit d'étude comprenait également l'estimation financière. **La présidente** informe que cette étude sert de base de travail pour le conseil communal qui veut, par la présente présentation, être transparent vis-à-vis des citoyens. **M. José Codourey** demande si le conseil communal est tenu par un délai pour la mise en conformité de la déchetterie. **M. Olivier Mettraux** répond négativement mais le conseil communal doit travailler activement ce dossier.

Divers

M. Marcel Lauper demande la raison d'être des bâches posées sur le mur du cimetière. **Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez** explique qu'il s'agit de protéger le mur qui se détériore. **M. Albert Dupré** informe que les livreurs rencontrent des problèmes pour circuler dans le quartier du " Clovy " à Onnens, ils s'engagent dans les rues sans savoir qu'il s'agit d'une impasse et se retrouvent en difficulté pour en ressortir. Il demande s'il est possible d'installer un panneau signalant l'impasse. Le conseil communal en prend acte. **M. Hermann Zamofing** demande pour quelle raison les récipients en PET ayant contenu des produits de nettoyage ne sont pas acceptés à la déchetterie au même titre que les autres. Le conseil communal prend note de la remarque. **M. Cédric Pittet** demande ce qu'il est prévu de faire pour le panneau de signalisation abîmé situé au bas de la " route des Fruitières " à Lentigny. Le conseil communal prend note de la question. **M. Pierre-Alain Chassot** demande si la société Frigaz a pris contact la commune. **La présidente** répond négativement. **M. Nicolas Ruffieux** prend la parole pour faire part de son amertume quant à la tournure qu'a pris l'histoire de l'auberge d'Onnens. Il rappelle les faits (sa prise de contact avec le propriétaire de l'époque, Monsieur Barras, pour l'informer qu'il était à la recherche d'une solution pour maintenir le restaurant, création d'un groupe de soutien, soutien du conseil communal dans cette initiative, ...). Il informe qu'il était prévu que le conseil communal rencontre le groupe de soutien et une partie de celui-ci pour discuter de l'avenir de l'auberge. Dans l'intervalle, il apprenait par le propriétaire que l'auberge était vendue, qu'elle allait être transformée en locatif et que, selon les nouveaux propriétaires, le secrétariat communal lui avait confirmé la possibilité de le faire. Dès lors, il demande au conseil communal si cette réponse a été donnée " à la légère " par une personne non initiée ou s'il s'agit d'une décision du conseil communal. Il signale qu'après vérification auprès de Mme Page du service des biens culturels, l'auberge d'Onnens est classée actuellement par le département des monuments historiques en catégorie C2 et le pont de danse en catégorie C3 et que cela implique qu'aucune modification n'est autorisée (intérieure comme extérieure). Selon lui, toute modification sur le bâtiment implique un changement de catégorie de protection qui nécessite une décision du conseil communal et l'aval du canton. Il demande au conseil communal s'il a l'intention de déclasser l'auberge. Il constate que des travaux

sont prévus, que des gabarits sont posés et qu'une mise à l'enquête est en cours mais qu'aucune demande de changement de catégorie n'a été adressée au service des monuments historiques. Il demande des explications au conseil communal. Il espère que le conseil communal comprend l'enjeu de la situation et qu'il préservera ce beau bâtiment. **La présidente** explique que M. Christophe Anet, conseiller communal responsable des constructions, n'est pas présent. Elle propose que M. Anet rencontre M. Ruffieux. **M. Pierre-Alain Chassot** demande si d'autres personnes peuvent participer à cette réunion. **La présidente** répond affirmativement. Elle précise que la vente qui a eu lieu est du domaine du privé, que, selon ses souvenirs, le bâtiment n'est pas sous le coup de mesures de protection pour ce qui est de l'intérieur du bâtiment et que le conseil communal ne peut pas s'opposer à une construction du moment qu'elle est légale et qu'elle respecte le règlement communal d'urbanisme. Elle signale à M. Ruffieux qu'il bénéficie du droit d'être entendu qui se traduit, dans le présent, cas par une procédure d'opposition. **M. Nicolas Ruffieux** rappelle qu'il n'est pas voisin direct et qu'il ne peut pas faire opposition. Il s'étonne que le conseil communal soit pointilleux pour des constructions privées de minime importance et qu'il soit si laxiste pour ce dossier qui revêt à ses yeux une toute autre importance. **La présidente** explique qu'elle ne souhaite pas continuer le débat compte tenu que le conseiller communal en charge du dicastère est absent et qu'il s'agit d'un dossier pour lequel elle ne dispose pas des éléments constitutifs. Elle informe M. Ruffieux que le conseil communal reprendra contact avec lui. **M. Laurent Monneron**, membre de la commission technique, précise qu'il est possible de faire opposition sans être voisin direct pour autant que la personne puisse mettre en évidence un intérêt prépondérant. Il rappelle que l'ancien propriétaire M. Barras avait débuté des travaux de démolition sans permis de construire, que Mme Page du service des biens culturels était présente lors de l'interruption des travaux et qu'elle a demandé aux propriétaires de déposer des plans, ce qui sous-entend implicitement, que des travaux pourraient être effectués. Il signale également que la commission technique n'avait pas les moyens légaux de s'opposer à la demande faite. **M. Nicolas Ruffieux** annonce que le bâtiment sera probablement en partie déclassé. **La présidente** réitère son souhait que cette affaire soit traitée avec les personnes concernées et hors séance; elle clôt le débat.

La Présidente



Béatrix Guillet



La Secrétaire



Bernadette Frossard

**BUDGET DE
FONCTIONNEMENT
2013**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

Compte	Désignation	Budget 2013		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	634'268.00	115'259.00	579'631.00	106'561.00	608'007.15	123'304.85
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	106'800.00	3'400.00	105'850.00	3'215.00	111'753.55	2'683.10
02.	ADMINISTRATION GENERALE	527'468.00	111'859.00	473'781.00	103'346.00	496'253.60	120'621.75
1.	ORDRE PUBLIC	91'022.05	27'701.00	133'793.80	62'952.75	101'499.30	74'341.40
10	PROTECTION JURIDIQUE	7'540.00		7'540.00		188.00	
11.	POLICE						
12.	JUSTICE	42'048.00		52'380.00		25'530.00	
14.	POLICE DU FEU	31'970.00	27'631.25	23'635.00	22'875.00	16'629.45	23'212.10
15.	MILITAIRE	930.00	51.00	930.00	51.00	85.00	3.85
16.	PROTECTION CIVILE	6'450.25	15.00	47'178.30	40'023.00	58'120.45	51'121.55
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	2'083.80	3.75	2'130.50	3.75	946.40	3.90
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'795'719.75	1'839'812.95	3'513'372.20	1'580'677.15	3'237'079.95	1'444'546.80
20.	ECOLEES	3'795'719.75	1'839'812.95	3'513'372.20	1'580'677.15	3'237'079.95	1'444'546.80
200.	ECOLE ENFANTINE	167'654.00		157'347.50		143'925.95	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2'139'994.80	715'452.50	2'044'640.70	620'558.95	1'875'998.95	566'784.45
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	9'690.00	37.50				
220.	ECOLEES SPECIALISEES	324'006.00		325'367.80		315'143.40	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	16'205.00		12'346.00		12'860.45	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	14'065.00	218.00	13'770.00	218.00	12'018.95	630.10
201	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	11'805.00	11'805.00	11'480.00	11'480.00	7'176.40	7'176.40
211	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	104'090.00	104'090.00	75'260.00	75'260.00	74'420.60	74'420.60
291	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	896'305.95	896'305.95	797'296.20	797'296.20	732'978.50	732'978.50
292	BUS (CS)	29'450.00	29'450.00	4'300.00	4'300.00	4'641.30	4'641.30
293.	BIBLIOTHEQUE (CS)	11'410.00	11'410.00	10'830.00	10'830.00	10'611.90	10'611.90
294.	CAMPS/COLONIE/LOTO (CS)	53'514.00	53'514.00	48'054.00	48'054.00	37'896.90	37'896.90
295.	INFORMATIQUE (CS)	17'530.00	17'530.00	12'680.00	12'680.00	9'406.65	9'406.65

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

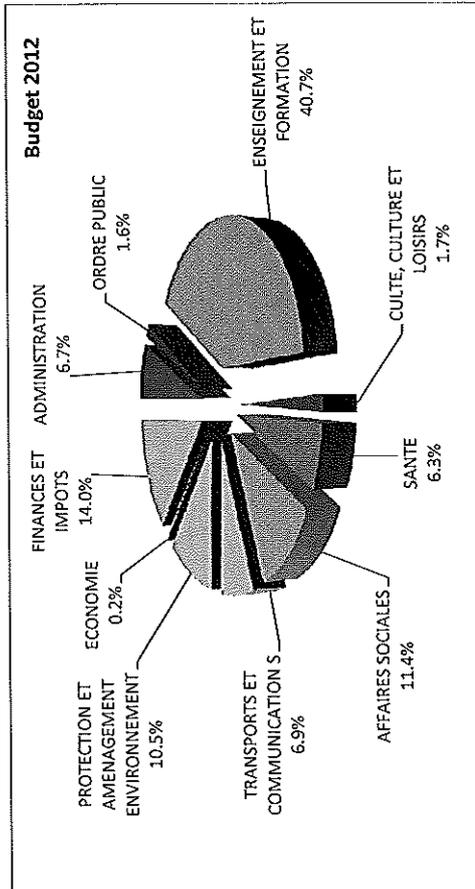
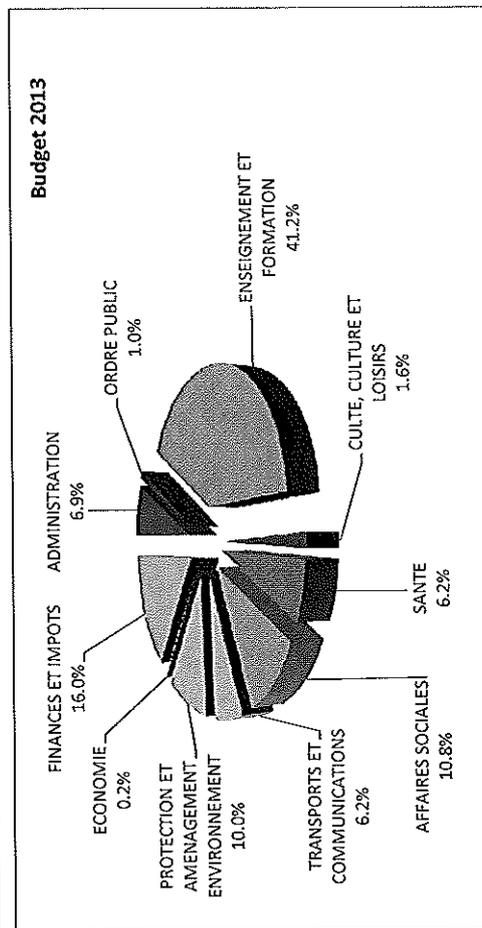
Compte Désignation	Budget 2013		Budget 2012		Comptes 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS	147'017.10	19'136.75	145'369.40	21'555.50	151'616.35	17'824.75
30. CULTURE	75622.10	118.00	81'747.65	106.00	87'897.25	80.90
33. PARC PUBLIC	17'345.00	18.75	8'171.75	9.50	12'913.25	8.85
34. SPORT	15'300.00		14'700.00		17'011.00	
35. AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	38'750.00	19'000.00	40'750.00	21'440.00	33'794.85	17'735.00
4. SANTE	566'367.80	10'018.75	545'359.95	10'037.50	515'089.40	13'317.60
40. HOPITAUX	38'118.00	18.75	44'475.60	37.50	52'139.10	8.60
41. HOMES MEDICALISES	392'560.80		367'416.35		336'535.55	
44. SOINS AMBULATOIRES	120'689.00		118'468.00		107'188.95	
46. SERVICE MEDICAL DES ECOLES	15'000.00	10'000.00	15'000.00	10'000.00	19'225.80	13'309.00
5. AFFAIRES SOCIALES	989'715.90	157'039.80	982'018.30	173'157.20	882'219.80	201'592.30
50. AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'570.00			1'717.80	197.10
540. PROTECTION DE LA JEUNESSE	159'349.60	57'543.40	135'440.00	39'062.10	128'738.05	37'675.30
541. ECOLE MATERNELLE (EM)	97'851.40	97'851.40	98'002.10	98'002.10	106'135.95	106'135.95
55. INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	406'118.75		419'939.25		364'770.75	
56. ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS	2'500.00		3'500.00		2'372.00	
58. ASSISTANCE	323'896.15	75.00	325'136.95	36'093.00	278'485.25	57'583.95
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	575'176.95	134'545.00	597'752.00	94'470.00	628'916.50	132'490.50
61. ROUTES CANTONALES	58'461.00		52'053.00		47'381.20	
62. ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	516'715.95	134'545.00	545'699.00	94'470.00	581'535.30	132'490.50
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	916'575.00	880'232.00	905'507.00	874'869.50	685'973.33	664'491.23
70. PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	300'140.00	300'140.00	300'095.00	300'095.00	300'852.45	300'852.45
700. APPROVISIONNEMENT EN EAU	300'140.00	300'140.00	300'095.00	300'095.00	300'852.45	300'852.45
71. PROTECTION DES EAUX	405'275.00	405'275.00	405'200.00	405'200.00	180'070.95	180'070.95
710. COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	207'075.00	207'075.00	207'000.00	207'000.00	94'748.35	94'748.35
711. COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	198'200.00	198'200.00	198'200.00	198'200.00	85'322.60	85'322.60

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

Compte	Désignation	Budget 2013		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720.	ORDURES MENAGERES	149'930.00	149'930.00	145'825.00	145'825.00	151'465.23	151'465.23
740.	CIMETIERE	14'535.00	7'556.00	12'485.00	6'530.00	16'338.00	12'113.05
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	4'230.00	2'000.00	172.00	9.50	3'111.55	9.70
780.	PROTECTION DE LA NATURE			1'900.00		88.95	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	42'465.00	15'331.00	39'830.00	17'210.00	34'046.20	19'979.85
8.	ECONOMIE	16'968.00	1'518.00	17'508.00	1'541.00	17'189.65	1'706.80
80.	AGRICULTURE	417.00		217.00	11.00	666.30	212.10
81.	FORETS	16'551.00	1'518.00	17'291.00	1'530.00	16'523.35	1'494.70
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'471'111.10	5'901'158.55	1'206'315.25	5'848'139.25	1'856'844.69	6'086'303.55
90.	IMPOTS	73'854.00	4'788'080.00	77'044.00	4'881'560.00	63'778.75	5'101'116.75
930	PEREQUATION FINANCIERE		312'421.00		294'700.00		245'207.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'374'652.30	705'596.95	1'089'472.85	559'237.85	1'068'561.69	567'937.70
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	608'248.95	600'678.95	464'426.35	455'726.35	468'258.54	466'387.50
942.	BATIMENTS ECOLES	299'196.55	16'670.00	137'808.65	16'715.00	99'308.55	15'515.20
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	407'834.00	32'899.00	401'839.90	32'050.00	406'617.80	37'182.15
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	59'372.80	27'365.00	85'397.95	26'762.50	94'376.80	20'868.95
945.	PATRIMOINE FINANCIER		27'984.00		27'984.00		27'983.90
99.	AUTRES POSTES	22'604.80	95'060.60	39'798.40	112'641.40	724'504.25	172'042.10

Récapitulatif du budget de fonctionnement 2013

Compte	Désignation	Budget 2013		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	634'268.00	115'259.00	579'631.00	106'561.00	608'007.15	123'304.85
1.	ORDRE PUBLIC	91'022.05	27'701.00	133'793.80	62'952.75	101'499.30	74'341.40
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'795'719.75	1'839'812.95	3'513'372.20	1'580'677.15	3'237'079.95	1'444'546.80
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	147'017.10	19'136.75	145'369.40	21'555.50	151'616.35	17'824.75
4.	SANTE	566'367.80	10'018.75	545'359.95	10'037.50	515'089.40	13'317.60
5.	AFFAIRES SOCIALES	989'715.90	157'039.80	982'018.30	173'157.20	882'219.80	201'592.30
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	575'176.95	134'545.00	597'752.00	94'470.00	628'916.50	132'490.50
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	916'575.00	880'232.00	905'507.00	874'869.50	685'973.33	664'491.23
8.	ECONOMIE	16'968.00	1'518.00	17'508.00	1'541.00	17'189.65	1'706.80
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'471'111.10	590'158.55	1'206'315.25	5848'139.25	1'856'844.69	6'086'303.55
	TOTALISATION	9'203'941.65	9'086'421.80	8'626'626.90	8'773'960.85	8'684'436.12	8'759'919.78
	Résultat		117'519.85	147'333.95		75'483.66	



3. Planification financière

Lors de l'Assemblée du 12 décembre 2012, une présentation de la planification financière sera faite. Les problèmes liés au programme informatique ont été résolus durant l'été et le conseil communal peut enfin travailler avec un outil adéquat.

4. Budget de fonctionnement 2013

Le conseil communal vous présente un budget de fonctionnement déficitaire de CHF 117'519.85. L'ensemble des charges prévues pour 2013 s'élève à CHF 9'203'941.65 et la totalité des recettes prévues se monte à CHF 9'086'421.80.

Vous vous en doutez, l'élaboration du budget est une tâche complexe pour le conseil communal et il lui demande des efforts et du temps considérables. Quand la première ébauche du budget est déficitaire, cette tâche est encore alourdie et le conseil communal doit procéder à des coupes budgétaires, trouver des solutions, faire patienter des projets qui lui tiennent à cœur. Le budget que le conseil communal vous soumet aujourd'hui pour approbation a déjà subi ce sort. Globalement, et comme prévu, les frais financiers et l'amortissement de la nouvelle école pèsent sur le budget de fonctionnement. L'autre élément qui mérite une analyse plus précise, c'est l'évolution des impôts sur les personnes physiques (assiette fiscale). Si le canton prédit une progression de 6,6% sur la base des impôts 2010, la masse fiscale encaissée pour la commune de la Brillaz est, quant à elle, en baisse. Ainsi, pour 2013, les projections cantonales nous indiquent une perte des impôts sur le revenu de près de CHF 100'000.00 par rapport au budget 2012. Même si le conseil communal n'a pas d'influence directe sur l'assiette fiscale, il suivra néanmoins de près l'évolution de cette dernière. Inutile de rappeler que le revenu sur les personnes physiques constitue la plus grande partie des revenus de notre commune.

Chapitre par chapitre, vous pourrez prendre connaissance des éléments importants de ce budget, des réflexions du conseil communal, des projets et travaux prévus pour 2013. Pour des raisons de temps, ces commentaires sont rédigés dans un style télégraphique. Comme l'année passée déjà, lors de l'assemblée communale, le conseil communal ne passera pas en détail l'ensemble des chiffres, mais fera une présentation succincte. En revanche, chacun peut toujours obtenir le détail des comptes auprès de l'administration communale. Aussi, n'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires auprès de Mme Beatrix Guillet, syndique, au 079/287.67.86.

01 – Assemblée communale - Conseil communal

En raison des forfaits par séance introduits en 2012, les vacations du conseil communal restent inchangées. Les charges du conseil communal indiquées dans ce chapitre concernent les séances du conseil communal, le traitement du courrier, la formation, les représentations officielles et les frais. A noter que le travail effectué par le conseil communal lié aux dicastères est directement imputé à ces derniers.

Globalement, la gestion de la commune par le conseil communal coûte aux contribuables de La Brillaz CHF 95'440.00 et correspond à près de 2'900 heures de travail sur l'année. Le conseiller est rémunéré CHF 30.00 de l'heure, mais inutile de vous préciser que la fonction de conseiller communal amène son lot d'heures non rémunérées.

Au chapitre « Assemblée communale - Conseil communal », un montant de CHF 7'008.00 a été inscrit au budget dans le poste « honoraires et prestations de service ». L'ensemble des communes de Sarine-Ouest a mis un montant de CHF 4.00 par habitant pour la réalisation d'une étude et d'un sondage concernant la fusion de communes. Il s'agit là de la contribution de la commune de La Brillaz à cette étude.

02 – Administration

En 2012, comme annoncé, le conseil communal a établi les différents descriptifs de postes de l'ensemble du personnel et il a procédé à l'établissement d'une vision globale des services administratifs. Cette dernière a fait l'objet d'un rapport détaillé à l'intention de la commission financière. Ci-dessous, d'une manière succincte, sont décrits quelques aspects qui ont conduit le conseil communal à revoir sa dotation en personnel administratif.

Faute de temps, ce dernier n'arrive pas à accomplir l'ensemble des tâches qui lui sont demandées et les heures supplémentaires sont devenues chose courante. Malgré cet état de fait, certains travaux restent en suspens et quelques dossiers ne peuvent être traités avec l'attention qu'ils méritent. En voici les raisons :

- La répartition du travail conseil / administration a été modifiée par l'organisation du conseil communal issu de la nouvelle législature, particulièrement dans le dicastère des constructions.
- Dans le domaine des constructions, des tâches nouvelles issues de la nouvelle LATeC doivent être assumées par les communes.
- Globalement, les conseillers souhaitent bénéficier d'un support plus important de la part de l'administration.
- Des suspens ou oublis de longue date surgissent en forme de « problème à résoudre immédiatement » et compliquent la bonne organisation de l'administration.
- L'organisation des services de l'édilité a été confiée à la responsable administrative suite au départ de M. Thierry Ackermann du bureau RWB.
- Actuellement, de nombreux projets sont en cours et demandent un suivi continu et intensif de la part du conseil communal.

C'est ainsi que pour 2013, la dotation en personnel administratif passe de 320% à 370% et reste stable pour le service de l'édilité à 200%. Toutefois, il faut considérer que les heures supplémentaires ne sont pas comprises dans la dotation actuelle de 320%. En termes de chiffres, il s'agit d'une augmentation d'environ CHF 27'000.00 par rapport aux comptes 2011 et CHF 43'000.00 par rapport au budget 2012.

12 – Justice

Le service des tutelles des communes de Sarine-Ouest, nouvellement créé et installé à Rosé depuis le 1^{er} juillet 2011, suppose des coûts totaux de CHF 310'700.00. Le montant à prendre en charge par les communes de Sarine-Ouest s'élève à CHF 180'700.00. La clé de répartition prévoit une prise en charge selon le nombre d'habitants. Le coût par personne est ainsi estimé à CHF 16.50 pour 2013, donc un total de CHF 28'908.00. Par rapport au budget 2012, l'augmentation par habitant est de CHF 1.50.

Un montant supplémentaire de CHF 13'140.00 a été mis au budget. Ce dernier concerne le rattrapage des coûts de la justice de paix des années 2010 et 2011 (voir explications « information communale 4/2011 »). Selon les renseignements mis à disposition par la justice de paix, ce montant devrait permettre de clore définitivement les paiements de rattrapage pour ce service.

14 – Police du feu

En raison de la révision de la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments, les dépenses dans le dicastère de la police du feu vont augmenter continuellement. L'objectif poursuivi par la révision de la loi est d'assurer la même protection à l'ensemble de la population du canton de Fribourg. Le législateur a ainsi émis des standards qui doivent être suivis par les communes. En clair, il s'agit pour ces dernières d'assurer une première intervention dans un délai de quinze minutes, avec au minimum huit sapeurs équipés avec la protection respiratoire et avec un véhicule approprié. Le tout dès le 1^{er} janvier 2015.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle loi oblige le conseil communal de La Brillaz à revoir l'organisation de son service du feu. Les travaux ont déjà débuté en 2010 et 2011 et la réflexion s'est approfondie au fil de l'année 2012. En effet, la collaboration intercommunale avec les communes de Corserey et Prez-vers-Noréaz est déjà en bonne voie. Il va sans dire que ce changement impliquera des investissements pour la commune, notamment l'achat d'un véhicule et l'achat du matériel de protection respiratoire. Une fois l'ensemble des éléments à disposition, le conseil communal se déterminera sur la nécessité d'une augmentation de la taxe non-pompier, ce qui impliquerait une adaptation du règlement organique du service de la défense contre l'incendie. Actuellement, est inscrit au budget 2013 un montant de CHF 12'000.00 de matériel afin de permettre au Corps des sapeurs-pompiers de renouveler son équipement. Cette dépense n'est pas en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Le conseil communal reviendra devant les citoyens lorsqu'il sera en possession de l'ensemble des éléments.

20 – Ecole

Pour le chapitre de l'école, le conseil communal souhaite attirer votre attention sur trois sujets en particulier :

Construction de la nouvelle école Caméléon

Suite à la construction de la nouvelle école, la participation au cercle scolaire a augmenté par rapport au budget 2012. En effet, l'entrée en vigueur de la 2^{ème} année enfantine et l'accroissement de l'effectif scolaire (272 élèves) ont impliqué une augmentation de la surface utilisée par le cercle scolaire.

Transports scolaires

La DICS a refusé le subventionnement d'un quatrième bus et a mis, à la fin juin 2012, la commission scolaire devant une tâche difficile. Des pourparlers sont encore en cours. Ne connaissant pas l'issue des différentes discussions, les communes du cercle scolaire sont donc amenées à prendre elles-mêmes en charge une partie de ces transports, par l'intermédiaire du budget du cercle scolaire. L'augmentation présumée s'élève à CHF 24'950.00 par année.

Camps

Les écoliers du cercle scolaire de la 1^{ère} année scolaire à la 6^{ème} année scolaire partiront aux camps en 2013. Le coût pris en charge par les communes du cercle scolaire s'élève à CHF 15'180.00.

3 – Culte, culture et loisirs

Deux précisions sous ce chapitre :

Parcs publics

Nouveauté dans le chapitre des parcs publics... L'entretien, effectué par les employés communaux, y est imputé alors que lors des précédents exercices il se trouvait dans les routes.

Abonnements CFF

Le prix d'achat de l'abonnement CFF augmente chaque année. Il a passé de CHF 9'775.00 en 2008 à CHF 12'900.00 pour 2013. Le prix de vente des cartes journalières sera adapté à CHF 40.00 par carte pour les résidents de la commune et à CHF 45.00 pour les personnes résidant hors commune. Le conseil communal analyse de plus près ce service. Il souhaite maintenir cette offre à sa population, mais il recherche des solutions quant à la perte qu'engendre ce service qui est estimée à CHF 7'400.00.

4 – Santé

Les dépenses de la santé sont pour la plupart des dépenses liées sur lesquelles la commune n'a pas d'influence. L'évolution des charges liées feront l'objet d'un rapport durant l'année 2013.

5 – Affaires sociales

Quel avenir pour l'école maternelle ?

Avec l'entrée en vigueur de la deuxième année enfantine, il y a une incertitude qui plane sur les écoles maternelles. Le conseil communal de La Brillaz va étudier l'opportunité de lier l'école maternelle avec un projet de halte-garderie ou de crèche. Le conseil communal devra notamment évaluer si la création d'une structure (crèche / garderie) peut être envisagée et financée. Les nouvelles directives en matière d'accueil de la petite enfance obligent les communes à répondre aux besoins de leur population. Ce domaine promet d'importants changements ces prochaines années.

L'autre domaine pour lequel les participations des communes vont drastiquement augmenter est le service social de Sarine-Ouest (SSSO). Les budgets proposés par le comité directeur du SSSO implique une participation de la commune de La Brillaz de CHF 130'198.00 (CHF 96'728.65 budget 2012). L'engagement de personnel supplémentaire (assistant social à 50%), déménagement des locaux de Neyruz à Cottens et l'augmentation de l'aide matérielle qui atteint un record jamais égalé en sont les causes. Lors de l'examen des budgets, le conseil communal a refusé cette augmentation. Toutefois, lors de l'assemblée des délégués du SSSO le 7 novembre 2012, il a dû prendre acte non seulement que

l'augmentation du budget 2013 est incontournable, mais qu'en 2012 un acompte supplémentaire doit être fourni par les communes pour permettre au SSSO de faire les paiements aux assistés en 2012. En clair, le SSSO dépassera les budgets 2012 à raison de CHF 250'000.00. Des explications complémentaires, notamment des statistiques seront fournis aux conseils communaux. En ce qui concerne l'implantation du service à Cottens, un moratoire a été voté par les délégués et le comité directeur va chercher d'autres solutions.

6 – Transports et communications

La diminution dans le traitement du service de l'édilité est liée au fait que la gestion administrative de ce service sera assumé par l'administration et non plus comme en 2012 et 2011 par M. Ackermann, ingénieur conseil. Le poste entretien des routes comprend les mesures de maintien de la valeur des infrastructures ainsi que les mesures minimales sur les tronçons de route qui devront subir ces prochaines années une réfection entière.

70 – Approvisionnement en eau potable

Un montant de CHF 22'000.00 a été prévu pour l'entretien et la rénovation des installations. Dans ce montant sont comprises les recherches de fuites. Le budget de ce dicastère prévoit un versement au fonds de réserve de CHF 16'267.95.

71 – Protection des eaux

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 du nouveau règlement des eaux usées et l'encaissement des taxes y relatives permet au conseil communal d'attribuer CHF 100'813.70 à la réserve pour le secteur Lentigny et CHF 161'771.25 pour le secteur Lovens et Onnens. Comme déjà expliqué lors de l'approbation du règlement, ces réserves permettront de réaliser les priorités du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) dont trois projets sont en cours de réalisation et deux nouveaux projets seront soumis dans le cadre du budget des investissements 2013.

720 – Ordures ménagères

Dans le dicastère des ordures ménagères, un nouveau contrat de ramassage des déchets va permettre à la commune de La Brillaz de diminuer les charges des frais de ramassage d'environ CHF 10'000.00. L'attribution aux réserves est projetée à CHF 23'758.15. L'installation de containers de type Molok sera soumis pour approbation dans le budget d'investissements.

750 – Correction des eaux et endiguements

Etude Plaine de Seedorf

La commune de La Brillaz est impliquée malgré elle dans ces travaux car une partie de son territoire (Lovens et la forêt de la Buchille) est située sur le bassin versant de la plaine de Seedorf. Dans le but de préserver des zones de captage d'eau potable dans la zone concernée, il est proposé de réaliser divers aménagements sur les cours d'eau situés sur le bassin versant.

Un avant-projet doit être réalisé, afin de déterminer au mieux les besoins et les coûts. Après de longues discussions, la part attribuée, pour le financement de l'avant-projet, à la commune de La Brillaz est de 5%, soit env. CHF 4'000.00. A noter que cette étude est subventionnée à hauteur minimale de 50%, ce qui explique un montant de CHF 2'000.00 prévu au budget. Si les travaux sont réalisés, le subventionnement peut être de l'ordre de 70 à 80%.

90 – Impôts

Comme indiqué en préambule, le budget 2013 prend acte d'une baisse des impôts sur le revenu des personnes physiques. Une réflexion et étude plus poussée seront menées par la boursière communale et la responsable des finances. En raison de la surcharge de travail, elles ne pourront débuter avant juin 2013.

930 – Péréquation financière

Point réjouissant pour ce budget 2013, la commune de La Brillaz encaisse CHF 231'671.00 pour la péréquation des ressources et CHF 80'750.00 pour la péréquation des besoins.

94 – Gérance fortune et patrimoine administratif

Bâtiment école

Le budget 2013 comprend une estimation de CHF 150'000.00 pour l'amortissement et les charges financières de la nouvelle école Caméléon. Toutefois, les charges financières attendues pour 2014 seront plus élevées.

Gestion des bâtiments

Etant donné le budget déficitaire, les charges d'entretien ont été ramenées au minimum. Les travaux plus conséquents et importants à réaliser en 2013 feront l'objet d'une demande de crédit d'investissement. Ces derniers seront financés par les réserves et n'engendreront de ce fait ni frais financier ni amortissement.

L'assemblée communale est invitée à approuver le budget de fonctionnement 2013 dont le résultat est un excédent de charges présumée à CHF 117'519.85.

**BUDGET DES
INVESTISSEMENTS
2013**

Budget des investissements 2013

Compte	Désignation	Budget 2013		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	78'000.00					
02.	ADMINISTRATION GENERALE	78'000.00					
02.509.0	Inventaire du patrimoine immobilier	78'000.00					
1.	ORDRE PUBLIC	336'836.00	134'712.25				
14.	POLICE DU FEU	154'000.00					
14.506.1	Achat véhicules et motopompe (év. 14.311)	130'000.00					
14.506.2	Achat de matériel / chariot	24'000.00					
15.	MILITAIRE	182'836.00	134'712.25				
15.500.0	Assain. butte stand tir	182'836.00					
15.622.0	Participations reçues de tiers		20'000.00				
15.660.0	Subventions fédérales		68'827.35				
15.661.0	Subventions cantonales		45'884.90				
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'026'700.00		616'261.00		71'029.85	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	1'026'700.00		616'261.00		71'029.85	
62.500.2	Régularisation des emprises	128'000.00					
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	229'500.00		144'000.00		8'402.25	
62.501.8	ON Crédit étude route de Lovens	58'000.00					
62.501.93	ON Porte d'entrée	456'200.00		467'000.00		45'792.00	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	155'000.00					
62.509.00	Nomenclature des rues - signalisation			5'261.00		16'835.60	

Budget des investissements 2013

Compte	Désignation	Budget 2013		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'387'342.95		1'138'803.15		147'409.70	217'115.65
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	32'000.00		75'943.15		64'649.45	64'274.50
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	32'000.00		75'943.15		64'649.45	64'274.50
700.501.0	Construction de réservoirs et de conduites			26'920.15		44'863.90	
700.501.00	Puits de Lentigny : introduction électrique			17'023.00		19'785.55	
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite	32'000.00		32'000.00			
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						51'931.45
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens						7'831.50
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens						4'511.55
71.	PROTECTION DES EAUX	1'083'772.95		1'040'000.00		32'884.60	152'841.15
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	607'039.35		576'500.00		25'200.00	117'477.95
710.501.91	Construction collecteurs Treysales 2 et 3	244'039.35		576'500.00		25'200.00	
710.501.92	Déversoir d'orage + bassin rétention Le Sécheron LE	363'000.00					
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						117'477.95
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	476'733.60		463'500.00		7'684.60	35'363.20
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur	123'000.00		123'000.00			
711.501.4	Collecteurs séparatifs Secteur C	50'100.00				684.60	
711.501.7	Construction bassin rétention LO	151'671.60		160'500.00		4'000.00	
711.501.8	Assainissement collecteur La Buchille LO	151'962.00		180'000.00		3'000.00	
711.610.1	Taxes de raccordement Lovens						35'363.20
720.	ORDURES MENAGERES	43'690.00		22'860.00		12'000.00	
720.501.0	Achat de conteneurs	42'000.00					
720.501.2	Crédit d'étude de variantes	1'690.00		22'860.00		12'000.00	

Budget des investissements 2013

Compte	Désignation	Budget 2013		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
740.	CIMETIERE	227'880.00					
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements	227'880.00					
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					37'875.65	
790.509.2	PAL révision ensemble de la commune					37'875.65	
9.	FINANCES ET IMPOTS	952'042.00		3'802'017.80	312'300.00	-218'439.55	-217'115.65
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	952'042.00		3'802'017.80	312'300.00	954'126.20	150'000.00
942.	BATIMENTS ECOLES	916'042.00		3'802'017.80	312'300.00	940'676.80	150'000.00
942.503.0	Rénovation bâtiment	28'000.00					
942.503.6	Ecole de Lentigny	888'042.00		3'802'017.80		940'676.80	
942.661.0	Subventions				312'300.00		150'000.00
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	16'000.00				11'951.30	
943.503.1	Bâtiment communal à Lentigny					11'951.30	
943.503.3	Salle polyvalente - amélioration acoustique	16'000.00					
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	20'000.00				1'498.10	
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	20'000.00				1'498.10	
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-1'172'565.75	-367'115.65
999.590.0	Report charges investissements					-1'172'565.75	
999.690.0	Report produits investissements						-367'115.65
TOTAUX		3'780'920.95	134'712.25	5'557'081.95	312'300.00		
RESULTAT			3'646'208.70		5'244'781.95		

Budget des investissements 2013

Le budget des investissements prévoit 14 investissements pour 2013. La plupart de ces investissements sont financés par la trésorerie communale et amortis directement par des réserves. Ainsi ils ne généreront pas de charges financières (intérêts et amortissements) sur les années à venir.

Une partie des investissements a été mise à l'ordre du jour pour approbation par l'Assemblée communale du 12 décembre 2012. Ces investissements font l'objet d'une explication élaborée par le conseiller responsable du dicastère ainsi que d'une brève présentation lors de l'Assemblée communale.

Les autres investissements feront l'objet d'un vote lors d'une assemblée durant l'année 2013.

En complément, vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble des investissements en cours avec une brève remarque sur l'état d'avancement.

Objet	Date approbation	Crédit voté	Montant payé au 31.10.2012	Solde	Explication
PAL	2003-2005	CHF 90'000.00	CHF 226'219.70	CHF -136'219.70	Le PAL est en consultation auprès des services cantonaux. A ce jour, le conseil communal n'a aucune nouvelle.
Nouvelle mensuration	22.03.2006	CHF 147'250.00	CHF 149'982.60	CHF -2'732.60	Le dernier décompte a été facturé par le canton. Le projet est actuellement encore en cours
Crédit d'étude butte de tir Lentigny	19.12.2007	CHF 11'000.00	CHF 7'618.90	CHF 3'381.10	L'étude est terminée depuis 2008, l'investissement sera bouclé
Nomenclature des rues	30.06.2010	CHF 23'000.00	CHF 21'030.10	CHF 1'969.90	L'investissement est terminé, le décompte sera inséré dans la prochaine information communale.
EU-Bassin de rétention - Lovens	08.06.2011	CHF 160'500.00	CHF 12'828.40	CHF 147'671.60	Projet en cours selon le programme établi.
EU - Rte de la Buchille	08.06.2011	CHF 180'000.00	CHF 31'038.00	CHF 148'962.00	Projet en cours selon le programme établi.
EU-Treyssales II + III	08.06.2011	CHF 576'500.00	CHF 339'680.65	CHF 236'819.35	Projet en cours selon le programme établi.
Crédit d'étude déchetterie	07.09.2011	CHF 22'860.00	CHF 21'170.00	CHF 1'690.00	L'investissement est terminé, le décompte sera inséré dans la prochaine information communale.
Porte d'entrée Onnens	07.09.2011	CHF 622'000.00	CHF 56'592.00	CHF 565'408.00	Projet en cours, la réalisation est prévue en 2013
Carrefour nouvelle école	07.09.2011	CHF 125'000.00	CHF 13'021.55	CHF 111'978.45	Projet en cours, la réalisation est prévue au printemps 2013
Rte de l'Ecole Onnens	07.09.2011	CHF 19'000.00	CHF 1'922.25	CHF 17'077.75	Au vu des exigences cantonales et de la modification du projet, un investissement complémentaire sera demandé lors de l'Assemblée du 12 décembre 2012

**DECISIONS
SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

4.4 Assainissement des aménagements au cimetière d'Onnens

A titre de rappel, les cimetières sont du ressort communal dans le canton de Fribourg. Sur demande de la commune de La Brillaz, une vision locale a été organisée au cimetière d'Onnens début 2012 afin d'identifier les divers aménagements et constructions à assainir. Il a été constaté que les murs d'enceinte, en pierre de taille, sont dans un état avancé de dégradation, avec par endroit des pierres manquantes. La partie supérieure du mur est en très mauvaise condition. La zone ouest est gorgée des eaux de ruissellement non canalisées de la parcelle supérieure. Enfin, le cheminement en gravier autour de l'église présente une surface irrégulière et instable, peu propice à la marche des visiteurs ou du service des pompes funèbres. Suite à ces constats, des demandes d'offres ont été adressées à quelques entreprises afin de chiffrer au plus près le montant des travaux à réaliser.

Finances

Le montant de l'investissement à consentir par la commune est de **CHF 227'880.00**. Ce montant sera financé par la trésorerie de la commune et amorti par le compte 282.50 « Autres réserves ».

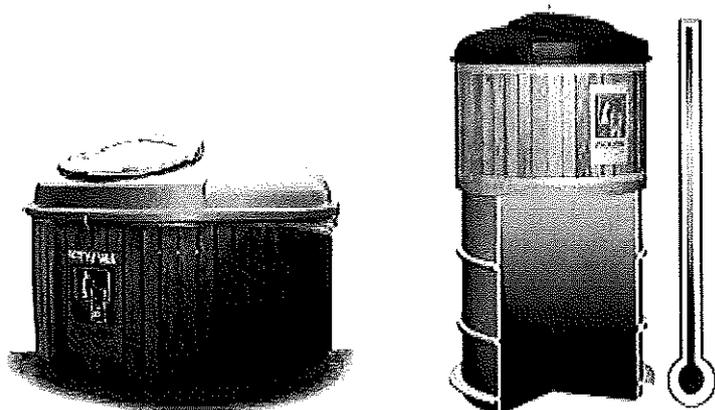
Soucieux de maintenir ces infrastructures en bon état, d'améliorer l'agrément et le confort de fréquentation de ce lieu de recueillement, le conseil communal souhaite réaliser les travaux d'assainissement nécessaires et il vous enjoint à accepter ce crédit d'investissement.

4.5 Achat et pose de 6 conteneurs semi-enterrés de type Molok

1. Présentation

Dans le cadre d'une meilleure gestion des déchets et également pour réduire les coûts toujours plus élevés dans ce dicastère, le conseil communal souhaite investir dans un nouveau type de conteneurs semi-enterrés de type Molok d'une contenance de 5'000 L. Ces conteneurs remplacent jusqu'à 8 conteneurs actuels. Ainsi, certains endroits nécessiteront un passage tous les quinze jours sans pour autant avoir de désagréments odorants.

En voici des illustrations :



2. Avantages

- Plus de sacs à ordures (souvent éventrés par des animaux) sur la voie publique
- Meilleure qualité du milieu de vie et qualité d'hygiène supérieure
- Système de récupération favorisant l'économie d'énergie et protégeant l'environnement
- Diminution des coûts de ramassage des déchets.

3. Objectif

Le conseil communal désire réaliser l'échange complet des conteneurs actuels en deux phases, une première en 2013 (6 pièces) et une seconde en 2014 (5 pièces). Pour l'année 2013, il s'agit des endroits suivants :

- Cimetière, secteur Lentigny
- Auberge St-Claude, secteur Lentigny
- Croisement Pra Derrey, secteur Lentigny
- Ecole, Secteur Onnens
- Place de l'église, secteur Onnens
- Ecole, secteur Lovens

4. Coût

Le coût de cette étape est devisé comme suit :

Achat de 6 conteneurs Molok	CHF	31'125.00
Travaux de génie civil et divers	CHF	<u>10'160.00</u>
Total	CHF	41'285.00
Arrondi	CHF	42'000.00

5. Financement

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve obligatoire des ordures ménagères.

6. Taxe déchets

Avec cet investissement, la taxe d'enlèvement des déchets reste inchangée.

7. Conclusion

Le conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter l'investissement de CHF 42'000.00 pour l'achat de 6 conteneurs de type « Molok ».

4.6 Régularisation des emprises

Mise en conformité des limites du domaine public de la Commune avec l'état existant des chaussées et chemins.

Dans le cadre de la nouvelle mensuration en cours pour la Commune de La Brillaz, la délimitation des routes communales est révisée et adaptée à l'état des lieux (art. 41bis, Loi sur les Routes, et art. 37, Loi sur la Mensuration Officielle). Les corrections sont validées sous la forme simplifiée par conventions.

Il s'agit de régulariser toutes les situations où le domaine public empiète sur le privé, et vice-versa. Les emprises ne sont considérées comme telles que lorsqu'elles sont supérieures à 10 centimètres de largeur (20 dans des cas particuliers de très faible surface). Seules les limites aboutissantes des propriétés privées sont abornées, et ce à 50 centimètres de la chaussée.

Les travaux ont été présentés par le géomètre Pascal Bongard à l'assemblée communale du 17 décembre 2008. Une délégation de compétence a été accordée au conseil communal pour régler tous les cas d'emprises jusqu'à concurrence de 500 m². La législature étant depuis lors close, le conseil communal doit obtenir une nouvelle fois cette même délégation pour valider les conventions. Par ailleurs, l'assemblée communale a décidé d'un dédommagement de CHF 2.-/m² pour la zone agricole, et CHF 10.-/m² pour la zone à bâtir et les terrains bâtis. La Commune renonce à encaisser un dédommagement dans les cas où elle doit céder du terrain dans le cadre de cette régularisation. Dans des cas particuliers s'y prêtant, des échanges de terrains peuvent être envisagés.

Après avoir recensé toutes les situations devant faire l'objet d'une régularisation, le bureau de géomètre a établi un devis pour les travaux géométriques, l'établissement de conventions et l'indemnisation des terrains. 122 articles sont concernés, pour une surface totale, toutes zones confondues, de 3520 m².

Pourtant réalisées en parallèle, ces adaptations de limite ne font pas partie du cahier des charges de la nouvelle mensuration mise en soumission par le canton, pour laquelle le bureau de géomètre Pascal Bongard a été mandaté.

L'investissement global (prestations de géomètre et indemnisations des emprises) se monte à CHF 127'000.00 TTC. Ce montant est financé par la trésorerie communale et il sera amorti par un prélèvement sur les réserves ; ainsi le budget de fonctionnement n'est pas influencé.

Une situation claire des limites du domaine public s'avère un élément indispensable à la bonne conduite des projets actuels et futurs nécessaires à la collectivité. **Le conseil communal invite en conséquence l'assemblée à approuver cet investissement.**

4.7 Route de l'Ecole à Onnens : aménagement d'un trottoir et d'un passage pour piétons ; complément

L'assemblée communale du 07.09.2011 s'est déjà prononcée favorablement sur cet investissement, pour un montant de CHF 19'000.00. Il s'agissait alors de mettre en place des mesures légères, sans liaison avec le Court-Chemin. Dans l'intervalle, suite à une demande du Service des Ponts et Chaussées, et en accord avec le nouveau propriétaire de la ferme située en face de l'école, le projet a été modifié.

Reliant le Court-Chemin à la Route du Clovy, le nouveau trottoir devrait favoriser la circulation et la sécurité des piétons, et permettre une mise en valeur idéale du bâtiment privé.

Le passage pour piétons est prévu sur le secteur de route déjà surélevé. Privilégiant l'aspect sécuritaire, cet aménagement sera mieux intégré dans une zone qui devrait gagner en convivialité.

Le devis du nouveau projet se monte à CHF 111'000.00 TTC soit un complément de CHF 92'000.00. L'investissement sera financé par la trésorerie communale, amorti par un prélèvement sur la réserve des routes et n'aura pas d'influence sur le compte de fonctionnement.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assemblée communale à approuver cet investissement.

4.8 Amélioration de l'acoustique de la salle Mora

L'expérience de l'amélioration acoustique de la salle polyvalente ainsi que différentes interventions en assemblée communale ont mené le conseil communal à réfléchir sur l'amélioration acoustique de la Salle Mora. Cherchant un moyen simple et fonctionnel tout en s'appuyant sur une expertise acoustique, le conseil communal propose à l'assemblée communale d'investir un montant de CHF 16'000.00 pour cette amélioration acoustique.

Pour ce montant, il s'agit de démonter les panneaux MDF du plafond et d'y découper des surfaces rectangulaires. Ces vides seront comblés par un voile de couleur, afin de garantir l'absorption phonique d'une isolation en laine de verre, posée entre le lambourrage.

Pour l'exécution de ce travail en menuiserie, un montant de CHF 14'000.00 est devisé.

Par la même occasion, un montant de CHF 2'000.00 est prévu pour améliorer la lumière dans la salle Mora. En effet, régulièrement, il est souhaité que les luminaires puissent être enclenchés de manière indépendante les uns des autres.

Les travaux devraient durer une semaine complète et ils se dérouleront au moment le plus opportun selon les réservations.

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Le conseil communal invite l'assemblée communale à accepter l'investissement de CHF 16'000.00 pour l'amélioration acoustique de la Salle Mora.

4.9 Rafrâichissement des peintures des salles du rez-de-chaussée de l'école d'Onnens

Le déménagement des salles de classe primaires depuis le bâtiment d'Onnens vers la nouvelle école primaire Caméléon à Lentigny a révélé une forte usure du bâtiment d'Onnens. Les murs sont actuellement dans un état vétuste et méritent un coup de peinture. A certains endroits, les boiseries sont touchées et doivent être rafraîchies.

Souhaitant maintenir le principe du simple et fonctionnel, le conseil communal souhaite ne faire que l'indispensable pour le maintien de la valeur des locaux. Seuls les locaux au rez-de-chaussée sont concernés, ce qui représente les deux salles de l'ancien bureau communal d'Onnens, les deux salles de classe, la salle des sociétés, la cuisine, les deux vestiaires.

Le devis établi en octobre 2012 pour ces travaux s'élève à CHF 20'000.00. En moyenne, cela représente CHF 2'500.00 par pièce, en incluant les divers et imprévus.

Il aurait été utile de disposer de ce montant déjà en 2012, afin de pouvoir procéder aux travaux entre août et décembre 2012, avant l'entrée de l'école maternelle dans ces locaux. Mais en 2011, il n'était pas encore clair que l'école maternelle occuperait les locaux d'Onnens à partir de janvier 2013.

Toujours est-il que les travaux pourront avoir lieu au moment le plus opportun en cohabitation avec l'école maternelle.

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Le conseil communal invite l'assemblée communale à accepter l'investissement de CHF 20'000.00 pour le rafraîchissement des peintures dans les salles du rez-de-chaussée du bâtiment d'Onnens.

4.10 Remplacement des portes d'entrée métalliques de l'Ecole primaire 1901 à Lentigny

Les portes d'entrée métalliques de l'Ecole 1901 à Lentigny subissent depuis environ 30 années les intempéries et un ensoleillement intense avec des variations de température importantes, surtout par le fait qu'elles soient exposées plein sud. L'usure se mesure dans le fait qu'il devient aujourd'hui presque impossible de régler correctement la fermeture du bâtiment, car la rigidité du métal n'est pas sans faille et les cylindres à reconnaissance magnétique ne fonctionnent plus correctement.

Le devis obtenu en octobre 2012 évalue à CHF 28'000.00 le coût de remplacement des deux portes métalliques avec des portes en aluminium respectant les normes de l'ECAB et garantissant une bonne isolation thermique. Ce montant comprend également le remplacement des cylindres défectueux ainsi que des retouches de maçonnerie et du crépi.

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Le conseil communal invite l'assemblée communale à accepter l'investissement de CHF 28'000.00 pour le remplacement des portes d'entrée métalliques de l'Ecole primaire 1901 à Lentigny.

4.11 Construction d'un collecteur d'eau claire pour la mise en séparatif du secteur chemin de la Forge à Onnens.

La construction d'un immeuble locatif au chemin de la Forge à Onnens est actuellement mise à l'enquête. Pour l'accès à ce bâtiment, le chemin de servitude agricole existant sera en partie transformé en route d'accès.

Actuellement, un collecteur d'eau mixte passe sous ce chemin et la commune désire profiter de ces travaux d'aménagement pour y installer un collecteur d'eau claire, comme prévu dans le PGEE.

L'installation de la mise en séparatif est devisée à environ CHF 50'100.00 TTC. Le coût d'une réalisation ultérieure de ces travaux s'élèverait à environ CHF 78'600.00 TTC. Vu l'économie prévisible de CHF 28'500.00, le Conseil communal propose d'effectuer cet ouvrage lors de la construction de la route d'accès.

Les coûts pour la réalisation du collecteur communal EC se chiffrent comme suit :

Travaux de génie-civil	CHF	35'054.00
Divers et imprévus 10%	CHF	3'505.00
Honoraires	CHF	7'800.00
Total général, HT	CHF	46'359.00
TVA 8%	CHF	3'709.00
Total général net, TTC	CHF	50'068.00

Le montant de l'investissement à consentir par la commune se monte ainsi à environ **CHF 50'100.00 TTC**.

Le financement est prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels (amortissement 4% + intérêts 3%) de **CHF 3'507.00** seront assumés par le compte de fonctionnement notamment la taxe de base encaissée à cet effet.

L'Assemblée communale est invitée à accepter cet investissement.

5. Reprise des infrastructures

Plusieurs demandes de reprise d'infrastructures sont restées en attente durant les deux dernières législatures. Le conseil communal attendait dans un premier temps l'acceptation du projet de remaniement parcellaire simplifié et la régularisation des emprises des routes. Le projet étant refusé par l'assemblée communale, il souhaitait élaborer un règlement qui traiterait les reprises des infrastructures pour l'ensemble de la commune de La Brillaz. Or, renseignements juridiques pris, il n'est pas opportun de traiter la reprise des infrastructures antérieures à l'entrée en vigueur d'un règlement. Il y a donc lieu de reprendre ces infrastructures par convention l'une après l'autre.

Le conseil communal a établi une liste des demandes de reprise d'infrastructures. Lors de l'Assemblée communale du 12 décembre 2012, deux infrastructures sont soumises au vote des citoyens:

- **Treyssales II – secteur Lentigny**
- **Le Clovy – secteur Onnens**

Les plans, les inventaires ainsi qu'un rapport technique seront présentés lors de l'assemblée communale.

6. Election de deux membres à la commission de naturalisation

M. Deillon et Mme Klaus Pineiro Alvarez ayant quitté le conseil communal, la commission de naturalisation n'est plus au complet. Le conseil communal propose à l'Assemblée d'élire Mme Alexandra Egger, conseillère communale, et Mme Beatrix Guillet, syndique, à la commission de naturalisation.

**INFORMATIONS
COMMUNALES**

Informations diverses

Chômage

Les inscriptions au chômage sont à faire dès le 12 novembre 2012 auprès de l'ORP de la Sarine, Rte des Arsenaux 15, Fribourg.

Au revoir :

A Monsieur Jacques Deillon qui a mis un terme après une année de son mandat.

A Madame Sandra Klaus Pineiro Alvarez qui a quitté le 21 août 2012 le conseil communal après 6 ans d'engagement.

A Christophe Anet qui quitte le conseil communal en date du 30 novembre 2012 pour relever un nouveau défi professionnel.

Le conseil communal formule ses meilleurs vœux pour leur avenir professionnel et personnel.

Bienvenue à :

Monsieur Gérard Morel de Lentigny qui a été élu conseiller communal le 22 juin 2012. Il s'occupe du dicastère des routes et a repris l'ensemble des projets routiers. Monsieur Morel a déjà fait partie du conseil communal entre 1999 et 2007.

Madame Alexandra Egger de Onnens qui a été élue conseillère communale le 24 septembre 2012. Elle a repris le dicastère des écoles et du cimetière. Par le passé, elle a présidé la commission scolaire de 2000 à 2003.

Mesdames Denise Despont et Anne Mooser de Lentigny qui œuvrent en tant que bonnes fées de la propreté à la nouvelle école Caméléon depuis le 1^{er} septembre 2012 respectivement le 1^{er} novembre 2012.

Le conseil communal leur souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur fonction.

Extension du réseau à haut débit Swisscom

Le dossier d'extension du réseau à haut débit de Swisscom poursuit son chemin sans vraiment trouver d'issue.

Afin de couvrir la quasi-totalité du territoire communal de La Brillaz, trois armoires de distribution VDSL sont nécessaires : Onnens, Lentigny et Lovens. L'installation de ces armoires est nécessaire pour l'accessibilité à Swisscom TV en qualité HD et internet à haut débit.

En octobre 2010, Swisscom présente une première proposition de participation financière à la commune de La Brillaz pour l'installation de deux armoires de distribution. La participation communale s'élève à environ CHF 70'000.- TTC. Souhaitant obtenir des garanties pour une couverture sur l'entier de la commune, le conseil communal poursuit les discussions avec Swisscom et demande des informations complémentaires et des garanties avant de présenter l'investissement en assemblée communale.

Au printemps 2011, Swisscom change sa politique d'installation et offre l'installation de deux armoires par commune : l'installation de l'armoire de Onnens et de Lentigny seront donc installées gratuitement et seront opérationnelles au deuxième trimestre 2012.

Lors des discussions, il est convenu que la participation financière de la commune ne concerne que le secteur Lovens à hauteur de CHF 41'200.- HT, mais le conseil communal souhaite s'assurer d'une couverture suffisante de Lovens. Dans son offre, Swisscom ne garantit que 51% des ménages, ce qui est estimé insuffisant par le conseil communal pour une participation financière communale.

Confiant dans l'avancement du projet, le conseil communal annonce lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2011 que le réseau VDSL sera opérationnel en juillet 2012 à Lentigny et Onnens.

Très rapidement, l'armoire d'Onnens est opérationnelle en VDSL.

Au printemps 2012, le conseil communal transmet une réclamation à Swisscom, parce que plusieurs habitants de Lentigny relatent des propos tenus par les employés de Swisscom, selon lesquels « il n'y a actuellement pas de délai pour l'installation de VDSL à Lentigny, car la commune s'oppose à l'installation d'une armoire PUS de Swisscom ». Le conseil communal déplore que Swisscom donne des indications fallacieuses aux administrés et fasse passer la commune de La Brillaz comme bourreau.

L'entreprise Swisscom répond à cette réclamation en juin 2012 en indiquant qu'elle étudie la possibilité d'installer une nouvelle technologie de fibre optique (FTTS) et que l'extension VDSL est retardée, mais que « l'extension du réseau haut débit à Lentigny revêt toujours une priorité absolue. Cette extension se fera si possible avec la nouvelle technologie basée sur la fibre optique afin d'offrir aux habitants des largeurs de bandes encore plus élevées que prévu. » Swisscom demande à la commune de choisir entre VDSL ou FTTS, sachant que « la nouvelle technologie basée sur la fibre optique sera disponible environ deux ans après la date programmée de mise en œuvre du réseau VDSL ».

Ne souhaitant pas être considérée comme responsable du retard dans ce dossier, le conseil communal exhorte à deux reprises Swisscom à tenir ses promesses et à tout mettre en œuvre pour assurer l'extension du réseau à haut débit sur Lentigny, quelle que soit la technologie choisie.

L'échange de courriers et des rencontres ont indiqué à la commune que si le réseau VDSL était installé à Lentigny, celui-ci ne serait opérationnel qu'au troisième trimestre 2013 ! La date pour FTTS est estimée à 2014, mais sans garantie.

Concernant le secteur Lovens, le conseil communal attend pour l'instant des informations plus précises sur le pourcentage de ménages raccordés (taux de couverture) avec la nouvelle technologie FTTS pour présenter une décision en assemblée communale, visant à accepter la participation financière de la commune.

En conclusion, le conseil communal a toujours maintenu sa position, selon laquelle elle ne s'oppose pas à l'installation d'un service privé sur le territoire communal, tout en garantissant une accessibilité de l'entier du territoire communal. Quelle que soit la technologie choisie par Swisscom, la commune ne veut pas être considérée comme responsable d'un retard dans l'installation du réseau à haut débit. Seule l'entreprise Swisscom doit assumer ses choix et informer les citoyens sur les raisons du retard.

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Du vendredi 21 décembre 2012 dès 11h00 au dimanche 6 janvier 2013

Du vendredi 8 février 2013 dès 11h00 au dimanche 17 février 2013

D'autres fermetures, notamment les vacances estivales, seront fixées ultérieurement.

Marché artisanal de Noël

Samedi 15 décembre 2012 de 11h00 à 16h00 à la salle polyvalente à Lentigny.

Une quinzaine d'artisans de notre commune et environ – bricolages réalisés par des élèves du cercle scolaire – vente de sapins – animation – contes – petite restauration.

Le tout dans une ambiance de Noël. Au plaisir de vous voir nombreux.

L'USLB se réjouit de partager ce moment convivial avec vous.

Joyeux Noël et meilleurs vœux pour 2013

L'année 2012 est déjà arrivée à son terme. Le conseil communal a tout mis en œuvre pour mener à bien les projets en cours. La tâche n'est pas toujours facile, les projets n'avancent parfois pas comme il le souhaite et le temps que les conseillers doivent investir est important. Ils sont d'autant plus impatients de vivre les fêtes de fin d'année, cette période où les jours sont courts, où nous consacrons un peu plus de temps à notre famille ou à nos amis.

Le conseil communal de La Brillaz vous souhaite de joyeuses Fêtes de Noël, ses meilleurs vœux pour une bonne et heureuse nouvelle année 2013, qu'elle soit remplie de bonheur, de convivialité et de sourires.

Le conseil communal

Mesdames et Messieurs,

Vous avez envie de venir en aide à la population en cas de d'incendie, intempérie, inondation ou assistance à personne en danger ?

Rejoignez le corps des sapeurs-pompiers de La Brillaz.



Dans un corps de sapeurs-pompiers, il y a des formations (sapeur, cadre, machiniste, porteur masque, etc..), des exercices divers, des petites ou grandes interventions sous alarme et une amitié avec une bonne ambiance au sein des pompiers



Je vous demande de prendre contact avec le Commandant :

Rossier Frédéric

Route de la Poste 20, 1745 Lentigny

rossier20@bluwin.ch

079/675.73.39

INFORMATIONS GENERALES



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2013 SERVICE DE PUERICULTURE

District de la Sarine

Sur rendez-vous uniquement,
au 026/347.39.69 du mardi au vendredi de 8h00 à 9h30
(les consultations ont lieu l'après-midi)

Avry-sur-Matran, Bâtiment communal, salle de réunion, 1^{er} étage, **le 1^{er} vendredi du mois** :
4 janvier, 1 février, 8 mars (2^{ème}), 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 6 septembre, 4 octobre, 8
novembre (2^{ème}), 6 décembre.

Belfaux, Bâtiment de la paroisse, rez-de-chaussée, 1^{ère} salle à gauche, **le 3^{ème} jeudi du mois** :
17 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril, 16 mai, 20 juin, 18 juillet, 22 août (4^{ème}), 19 septembre, 17
octobre, 21 novembre, 19 décembre.

Corminboeuf, Ecole, local de la buvette, **le 1^{er} mardi du mois** : 8 janvier (2^{ème}), 5 février, 5 mars,
7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre.

Grolley, Cure, rez-de-chaussée, **le 2^{ème} jeudi du mois** : 10 janvier, 14 février, 14 mars, 13 juin,
11 juillet, 8 août, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre.

Lentigny, Bâtiment communal, 1^{er} étage, **le 3^{ème} mercredi du mois** : 16 janvier, 20 février,
20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18
décembre.

Le Mouret, Ancien bâtiment de l'administration communale, **le 4^{ème} mardi du mois** : 22 janvier,
26 février, 26 mars, 23 avril, 25 juin, 23 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre.

Neyruz, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, **le 4^{ème} mercredi du mois** : 23 janvier, 27 mars, 24
avril, 26 juin, 24 juillet, 28 août, 25 septembre, 23 octobre, 27 novembre.

***Pour les consultations à Farvagny et à Rossens, veuillez prendre rendez-vous
auprès de notre service de puériculture de la Gruyère au no. 026/919.00.13 du lundi
au vendredi de 8h00 à 10h00 !***

Farvagny, Bâtiment de la Poste, salle paroissiale, rez-de-chaussée, **le 1^{er} mardi du mois** :
5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3
décembre.

Rossens, Halle polyvalente, salle de réunion, sous-sol, **le 2^{ème} mercredi du mois** : 9 janvier,
13 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai, 12 juin, 10 juillet, 14 août, 11 septembre, 9 octobre, 13
novembre, 11 décembre.

Sous réserve de modification

Services aux personnes âgées



Visites à domicile

Partager un moment agréable avec une personne bénévole qui vient vous trouver pour vous tenir compagnie, bavarder, vous faire la lecture ou vous aider à rédiger un courrier. Elle vous accompagne aussi en promenade, chez le coiffeur ou au magasin et peut s'occuper de faire quelques courses.

Renseignements: 026 347 39 63 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch



Aide aux proches

Des auxiliaires de santé vous relaient si vous vous occupez à domicile d'une personne âgée et/ou malade. Pendant ce temps, vous vous ressourcez. Ce service d'accompagnement est complémentaire des organisations d'aide et de soins à domicile.

Renseignements: 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



Service des transports

Si vous avez une mobilité réduite due à l'âge ou à la maladie, nous pouvons faciliter vos déplacements. Un chauffeur vient vous chercher à votre domicile et vous conduit chez votre médecin, à l'hôpital, etc... puis vous ramène chez vous.

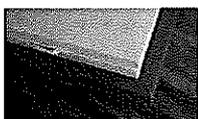
Renseignements: 026 347 39 40 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch



Des lits électriques

En cas d'alitement prolongé, d'une sortie d'hôpital et pour faciliter les soins à domicile, nous mettons à disposition (location ou vente) des lits électriques à trois moteurs.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch



Des matelas anti-escarres

Pour permettre une protection cutanée lors d'un alitement prolongé.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch



Un système d'alarme

Pour votre autonomie, pour que vous et vos proches soyez rassurés. Vous êtes en sécurité 24 heures sur 24 grâce à un petit appareil facile à utiliser, que vous portez comme une montre-bracelet, un pendentif ou une broche. En cas de besoin, vous activez la touche d'appel et la centrale d'alarme organise des secours appropriés.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

Tél. 026 347 39 40

www.croix-rouge-fr.ch

info@croix-rouge-fr.ch

Mieux s'entourer, mieux vivre

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz

Association cantonale de la Croix-Rouge suisse





SERVICE DE DECLARATION D'IMPOTS

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne

Quand ? Du 28 janvier 2013 au 28 mars 2013

Coûts ? Fr. 50.— pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.— pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres)

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1 Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

Pro Senectute en un clin d'œil

CANTON DE FRIBOURG



Seniors, reprise des activités

Pour le bien-être : YOGA à Fribourg dès le mercredi 12 septembre. - FELDENKRAIS à Bulle dès le jeudi 20 septembre de 9h00 à 10h00

Pour entrer dans la danse : DANSE TRADITIONNELLE INTERNATIONALE, vous aimez danser en groupe, la musique et la convivialité ? alors entrez dans la danse à Fribourg ou à Villars-sur-Glâne dès le 11 octobre, 1 leçon d'essai gratuite. DANSE ORIENTALE à Fribourg dès le lundi 3 septembre, tout simplement OSEZ !

Pour rester en forme : GYM POUR LE CERVEAU ET LE CORPS (brain gym) au foyer Beauséjour à Fribourg dès le mardi 25 septembre.

Pour la détente : BAINS THERMAUX A SCHÖNBÜHL OU A LAVEY, un bus viendra vous chercher à Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne et Avry-sur-Matran tous 15 jours dès le 11 septembre.

Pour rester dans l'air du temps : ATELIERS INFORMATIQUES à Fribourg à la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines. En groupe de 5 vous découvrez : Premier pas sur l'ordi 1 et 2 – Internet et mail – Organiser son PC – Powerpoint – Word – Photo numérique – Utiliser son iPad, iPhone.

Pour le maintien : GYM douce ou de maintien ou Body sculpt modern dans plusieurs salles du district de la Sarine.

Pour le plaisir : venez découvrir et partager les plaisirs de l'AQUARELLE à Villars-sous-Mont, home de l'Intyamon, dès le lundi 8 octobre.

Nouveau Programme d'activités détaillées - Renseignements - Inscriptions :

Pro Senectute Fribourg, ☎ 026 347 12 40 - www.fr.pro-senectute.ch - info@fr.pro-senectute.ch



COURS DE FRANÇAIS ÉCRIT

Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées

Ces cours s'adressent aux personnes :

- ◆ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

Des cours intensifs sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée

Prix ? Participation de Fr. 50.-/mois (ou arrangement)
Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance chômage

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**



**FÉDÉRATION ROMANDE
DES CONSOMMATEURS**

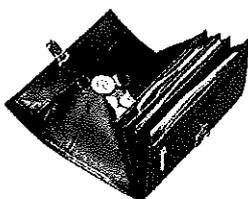
Activement à vos côtés

*Section de
Fribourg*

Portrait de la FRC :

- Elle défend les droits fondamentaux des consommateurs et les informe objectivement
- Elle s'engage pour une consommation responsable
- Elle est une association indépendante, sans appartenance politique.

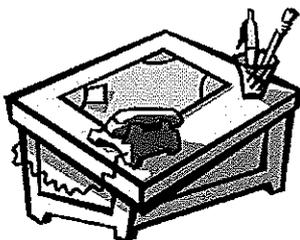
Les points forts de la section fribourgeoise :



Le service BUDGET

Des conseillères spécialisées se tiennent à votre disposition pour établir votre budget ou pour toute question relative à vos finances.

Tél. 026 322 28 40 / E-mail : fribourg@frc.ch



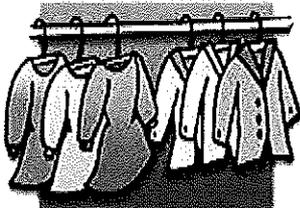
Le Bureau CONSEIL

Ce service est à votre disposition pour toute question relative à la consommation, aux contrats, etc. N'hésitez pas à passer, à nous téléphoner ou nous envoyer un e-mail.

Adresse : rue de l'Hôpital 2, à Fribourg (entrée côté Criblet)

Ouverture : mardi matin de 9 à 11h, mercredi après-midi de 14 à 16h, et vendredi matin de 9 à 11h.

Tél / e-mail : 026 322 28 07 / fribourg@frc.ch



Les BOURSES aux vêtements

Elles ont lieu tous les printemps et automnes, à Fribourg, Belfaux et Bulle. Consultez notre site Internet www.frc.ch !

Devenez membre de la FRC en remplissant le coupon au verso.

Vous recevrez ainsi le journal FRC Mieux choisir.

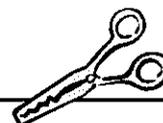
En devenant adhérent à la FRC, vous profitez des avantages suivants :

- 10 numéros par année du *FRC Mieux choisir*
- **Conseils gratuits**
- **Réduction de prix pour les divers services à disposition**
- **Réduction de prix pour les nombreuses brochures spécialisées**

Merci de bien vouloir retourner le coupon ci-dessous à l'adresse suivante :

FRC Section Fribourg
Case postale 553, rue de l'Hôpital 2, 1701 Fribourg

ou inscrivez-vous directement via le site Internet
www.frc.ch



Je désire adhérer à la FRC

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :

60.– par année (10 magazines, accès à tout le contenu du site Internet, conseils, réductions sur brochures)

50.– par année (idem, mais sans les magazines)

Date :

Signature :

BÉNÉVOLE? POURQUOI PAS!



Intéressé-e par un engagement bénévole?

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe plus de 60 organisations membres
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
- assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

Les membres du réseau

- sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'allemand et d'anglais, soutien scolaire

Quelques soucis scolaires avec l'allemand ou l'anglais ? M. Marcel Schenker à Lentigny se tient à votre disposition pour des cours de soutien divers.
En cas d'intérêt, appelez le 076 493 19 21

M. Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 026 470 16 61.

Services d'une baby-sitter !

Morel Laura, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.21.49	
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.37.27	079/466.52.36
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079/425.94.31
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026/470.28.60	

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Pour toute information complémentaire :

www.labrillaz.ch

Composition du conseil communal

Fonction	Norm et Prénom	Dicastère	Privé	Mobile	Mail
Syndic	Guillet Beatrix	Présidence du conseil communal et des assemblées communales, relations publiques, administration, gestion du personnel communal, finances, affaires sociales, santé publique, culte et culture, conservatoire, sport et loisirs	026 477 35 82	079 287 67 86	b.guillet@labrillaz.ch
Vice-syndic	Auer Pasqual	Bâtiments communaux, parc public, information communale, site internet		079 629 25 76	p.auer@labrillaz.ch
Conseiller	Anet Christophe	Aménagement, constructions			c.anet@labrillaz.ch
Conseillère	Egger Alexandra	Cercle scolaire, cycle d'orientation, école maternelle, SIPLP, AES, BRA, cimetières	026 470 23 51		a.egger@labrillaz.ch
Conseiller	Marro Claude	Evacuation des eaux, STEP, AESC, adduction d'eau, AESO		079 461 89 03	c.marro@labrillaz.ch
Conseiller	Mettraux Olivier	Ordre public, militaire, protection civile, police, police du feu, agriculture, forêts, parquets communaux, gestion des déchets		079 230 59 25	o.mettraux@labrillaz.ch
Conseiller	Morel Gérard	Protection de la nature, correction des eaux et endiguements, routes, nouvelle mensuration	026 477 33 67	079 230 30 12	g.morel@labrillaz.ch

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 – 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Caissière communale et perceptrice d'impôt.....	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Commission scolaire.....	026 477 99 70
Mme Sandrine Mettraux.....	commission-scolaire@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 74
Mme Sabine Oppliger	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / Christophe Guillaume.....	079 279 33 93
Claude Roulin	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny.....	026 477 37 67
STEP – Service technique	026 477 30 79
Ecoles primaires : Lentigny.....	026 477 37 43
Onnens.....	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny.....	026 477 17 34
Ecole maternelle : Lovens.....	026 470 24 70
Accueil extra-scolaire : Lentigny	026 477 21 85
Cure catholique (Onnens)	026 470 11 71
Gendarmerie cantonale	117
Feu	118
Plt du corps des sapeurs-pompiers : M. Frédéric Rossier	079 675 73 39
Service d'ambulance de la Sarine.....	144
Permanence médicale de la Sarine	026 300 21 40
Service de l'aide sociale	026 477 16 88
Fontainier : M. Christophe Guillaume	079 279 33 93